Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260708-D76_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 08 juillet 2026

Le mercredi 08 juillet 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 02 juillet 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Morgane OLLITRAULT, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Catherine ESRY, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, David PERRIN, Dominique GEFFRAULT, Alexandre GEFFROY, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD.

Procurations : Catherine HESRY à Benoît CHAUVIN, Mickaël FORTIER à Bruno JOSSET, Hélène KERIVEL à Nathalie TENDIK, David PERRIN à Guy MONIER, Robert SURCOUF à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nadine GAUTIER à Héloïse LAMBARD-BAZIN.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 19
Absents : 10
Procurations : 6
Votants : 25

****

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

N°76/26

La commission comprend le maire ou son représentant et cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Par délibération N° 33/26 du 20 avril, le conseil municipal a constitué la commission d'appel d'offres comme suit :

- 4 membres titulaires de la majorité – Sonia RECAN, Morgane OLLITRAULT, Alexandre GEFFROY, Niels TRUBERT - et 4 membres suppléants - Guillaume BOUCHERIE, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Paul BYRNE ;
- 1 membre titulaire de la minorité – Christian CHEVILLON et 1 membre suppléant - Robert SURCOUF.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260708-D76_26-DE

En raison de la démission d'un des membres titulaires issu de la minorité, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Comme il s'agit de procéder à un vote nominatif, le scrutin ne peut être que secret. Toutefois, depuis la loi du 13 août 2004, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux désignations, sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- de désigner 5 membres du conseil municipal comme suit :
  - 4 membres titulaires de la majorité – Sonia RECAN, Morgane OLLITRAULT, Alexandre GEFFROY, Niels TRUBERT - et 4 membres suppléants - Guillaume BOUCHERIE, Hélène KERIVEL, Guy MONIER, Paul BYRNE ;
  - 1 membre titulaire de la minorité - Héloïse LAMBARD-BAZIN - et 1 membre suppléant - Robert SURCOUF.

MAIRIE DE GOVEN 35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN